

## **ENTENTE DE PARTENARIAT ÉNERGÉTIQUE AVEC LES MRC DU DOMAINE-DU-ROY ET DE MARIA-CHAPDELAINE**

Cette entente de partenariat permet d'élaborer en commun divers projets dans la promotion, le développement et la mise en valeur des diverses sources d'énergie présentes sur le territoire.

Un organisme sans but lucratif, la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, a été créé où chacune des parties y délègue un nombre égal de représentants et y investit les sommes nécessaires à son fonctionnement.

Les trois partenaires ont convenu d'élaborer une politique de développement et d'analyse des projets. Ils ne ferment la porte à aucun projet et à aucune forme d'énergie. La réalisation de partenariats privés n'est pas écartée et peut même être souhaitable. Chaque projet est analysé au mérite et doit répondre à des critères très précis de développement durable.

### **Participation dans un projet**

L'entente entre les partenaires prévoit un certain nombre de règles et de modalités relativement à leur implication financière dans la réalisation de projets. Le véhicule juridique de mise en œuvre privilégié est la société en commandite. Les modalités de participation sont réparties selon une approche paritaire, à raison de 50 % pour le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean et de 50 % pour les deux MRC.

Le premier projet qui est mis en œuvre par la nouvelle société est celui de l'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert. Un autre projet est actuellement en élaboration, celui de l'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Mistassini à la 11<sup>e</sup> chute.